

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 26 juin 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 20 juin 2018.

Membres en exercice : 55

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué -, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme LE GUIFFANT, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE (à partir de l'affaire n°2), M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme CASSANY, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°2), M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LEROUX, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. FROITIER, M. de POMMEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LAGREE (pouvoir à M. SACHET), Mme PARIS (pouvoir à Mme DESRAME), Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI pour l'affaire n°1), M. HELLIO (pouvoir à M. BOBIGEAT), M. PASINO (pouvoir à Mme LE GUIFFANT), Mme DESPRES (pouvoir à M. LECHIEN), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILLEVILLE), M. FORGET (pouvoir à Mme MISSIR), Mme FRERET (pouvoir à Mme MEAL), Mme RIO (pouvoir à M. BRUNET), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. de POMMEREAU), Mme BRIEC-LAME (excusée), M. GOUILLAUD (excusé), Mme TRISTANT (excusée), Mme CARRE-FAIRIER (excusée), M. BRAULT (excusé), M. SEGARD (excusé).

ÉTAIENT ABSENTES : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 5 juin 2018. Le relevé de décisions est adopté.

M. BERTIER précise que le groupe composé par Mme LAISNE et lui-même se nomme désormais : « *Une ambition pour Dinan* ».

M. le Maire rend hommage à Mme Laure KIEFFER, doyenne de la commune, décédée dernièrement. Mme KIEFFER, tout comme son mari M. Georges KIEFFER, était une figure importante de la Résistance.

La nouvelle doyenne de la commune est Mme du BOURBLANC

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES – Convention de partenariat – INSA Centre Val de Loire, campus de Blois

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver la convention de partenariat avec l'INSA Centre Val de Loire, Dinan Agglomération, les communes de Dinan et Lanvallay, dans le cadre de la réflexion d'aménagement du territoire.
2. d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme MISSIR, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

M. le Maire procède à la désignation de Mme Méal comme Présidente de séance, pour le vote des comptes administratifs de Dinan et Léhon.

Affaire n°2 - FINANCES – Budget général et budgets annexes de DINAN – Comptes administratifs 2017

M. LECHIEN, Maire, sort de la salle pour le vote du compte administratif de Dinan.

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du budget général et des budgets annexes de Dinan sont adoptés.

M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme MISSIR ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEAL, M. BERTIER, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - FINANCES – Budget général et budget annexe de Léhon – Comptes administratifs 2017

M. DEGRENNE, Maire délégué, sort de la salle pour le vote du compte administratif de Léhon.

Rapporteur : M. CROCHETTE

Aucune voix ne s'étant prononcée contre, les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 du budget général et des budgets annexes de Léhon sont adoptés.

M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme MISSIR ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEAL, M. BERTIER, M. DEGRENNE, M. CROCHETTE figurera au sein du procès-verbal.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

Affaire n°4 - FINANCES – Budget général et budgets annexes de DINAN – Comptes de gestion du receveur

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) de déclarer que les comptes de gestion relatifs au budget principal de la Ville de Dinan et aux budgets annexes Port de Plaisance, Camping et Parkings souterrains, dressés pour l'exercice **2017** par le Trésorier de Dinan Mme COLLIOU, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affaire n°5 - FINANCES – Budget général et budget annexe de LEHON – Comptes de gestion du receveur

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) de déclarer que les comptes de gestion relatifs au budget principal de la Commune de Léhon et au budget annexe Revente d'énergie, dressés pour l'exercice **2017** par le Trésorier de Dinan Mme COLLIOU, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affaire n°6 - FINANCES – Budget principal – Affectation du résultat de clôture 2017

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 44 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) :

1. de constater un résultat de clôture positif de l'exercice 2017, pour le budget principal, faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 2 238 916,07 € pour Dinan, et de 668 354,72 € pour Léhon, soit un résultat cumulé de 2 907 270,79 € ;
2. d'affecter ce résultat excédentaire au budget principal de la Ville de Dinan 2018 comme suit :
 - transfert en section Investissement : 203 016,38 €
 - maintien en section de Fonctionnement : 2 704 254,41 €.

Affaire n°7 - FINANCES – Budget principal – Décision modificative n°1 et attribution de subventions

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n° 1 du budget Commune 2018 telle que figurant dans le tableau joint en annexe de la délibération.
- **décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Handball Dinan Léhon HB pour la participation d'une équipe de jeunes à une compétition internationale de handball au Portugal du 7 au 14 juillet 2018.
- **décide par 44 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'association ESSP Rance pour le financement de ses projets de l'été 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVEUE, M. DERU, M. BERTIER, M. BOBIGEAT, Mme MEAL, Mme MISSIR, M. CROCHETTE, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 - FINANCES – Vote des taux d'imposition 2018 – Modification de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de modifier le taux de TFNB, conformément à la règle des liens, et de modifier les taux d'imposition de la Commune nouvelle de Dinan comme suit :

Taxe	Taux cible	Durée IFP
Taxe d'habitation	17,42 %	12 ans
Taxe sur le Foncier bâti	17,49 %	1 an
Taxe sur le Foncier non bâti	53,59 %	1 an

Affaire n°9 - URBANISME- Convention entre la FONDATION DU PATRIMOINE et LA VILLE DE DINAN

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'autoriser l'adhésion de la commune de Dinan à la Fondation du Patrimoine;
2. d'approuver le projet de convention à conclure avec la Fondation du Patrimoine ;
3. de préciser que le coût financier de la mise en œuvre de cette convention sera inscrit au budget principal de la Commune, annuellement et ce sur la durée de la convention ;

4. d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes à intervenir dans le cadre de ce dossier.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 - URBANISME – Convention opérationnelle avec l'EPF de Bretagne – Secteur de la Promenade de la Fontaine des Eaux

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 2 voix CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR) :

1. de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération,
2. d'approuver ladite convention et autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
3. de s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 15 juillet 2025,
4. d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - CONSEIL MUNICIPAL – Droit à la formation des élus

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter les conditions d'exercice et les orientations du droit à la formation des membres du Conseil Municipal ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre desdites formations ;
- 3) d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme MIEL-GIRESSE, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - CULTURE - Projet culturel de l'Abbaye de Léhon – composition du Comité de Pilotage

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'arrêter la composition du comité de pilotage du projet culturel de l'Abbaye de Léhon ainsi :

- Le Maire : Didier LECHIEN
- Le Maire délégué : René DEGRENNE
- 6 élus : Mme PARIS, M. de POMMERAU, Mme DESRAME,
Mme LE GUIFFANT, Mme LAISNE, Mme MISSIR
- La responsable du service Culturel municipal
- Le responsable du service Patrimoines municipal
- 2 représentants de la DRAC
- 1 représentant d'une structure culturelle régionale
- 2 représentants d'une structure culturelle locale
- 1 représentant de l'Office de Tourisme
- 1 représentant de Dinan Agglomération

Affaire n°13 - ACCESSIBILITE - Agenda d'accessibilité programmée

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmé sur 9 ans (à compter de 2015);
2. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant et à déposer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé auprès de la préfecture.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Convention avec le Centre des Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) – Missions à caractère facultatif

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. de confirmer l'affiliation de la commune de Dinan au centre de gestion des Côtes d'Armor ;
2. d'adopter les termes de la convention d'adhésion de la Commune de Dinan aux missions supplémentaires à caractère facultatif du centre de gestion des Côtes d'Armor ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prend effet le 1^{er} janvier 2018 ;
4. de solliciter les interventions du centre de gestion dans le cadre des missions optionnelles.

Affaire n°15 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Désignation du délégué à la protection des données

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. de désigner le centre de gestion des Côtes d'Armor « délégué à la protection des données de la commune » ;
2. de donner délégation à M. le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données ;
3. d'acter la contribution annuelle forfaitaire à hauteur de 3 771 € pour la ville de Dinan pour cette prestation d'assistance méthodologique et de conseil par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour la désignation et la formation du DPD mutualisé pour les communes et l'EPCI du territoire de Dinan Agglomération.
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°16 - RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'apprenti à la cuisine centrale

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. de décider le recours au contrat d'apprentissage,
2. de décider de conclure, dès la rentrée scolaire, un contrat d'apprentissage à l'atelier du 5Bis et plus particulièrement au service de la cuisine centrale,
3. d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Affaire n°17 - RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois - Modification

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018 :

Cadres ou emplois	Catégorie	EMPLOIS PERMANENTS	
		Ajouts	Suppressions
<u>Filière Administrative</u>			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	-	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	-
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	-	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	-	2
Adjoint administratif	C	1	-
<u>Filière Technique</u>			
Agent de maîtrise principal	C	-	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	-	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	-	6
Adjoint technique	C	-	5
<u>Filière Sécurité</u>			
Gardien- brigadier	C	2	-
<u>Filière Sociale</u>			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	-	1
<u>Filière Animation</u>			
Animateur	B	1	-
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	-	2

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n° 18 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal depuis mars 2018 :

2018/24	19/03/2018	Augmentation de la régie du château
2018/25	06/04/2018	Création de la régie de recettes « droits de déménagement »
2018/26	16/04/2018	Eclairage de la rue Déroyer
2018/27	16/04/2018	Réseau téléphonique de la rue Déroyer
2018/28	23/04/2018	Tarifs des services du Centre Technique Municipal - Tarifs 2018
2018/29	25/04/2018	Tarifs 2018 du service éducatif du service Patrimoines
2018/30	29/05/2018	Création de la régie de recettes – Mini-golf Jardin Val Cocherel
2018/31	14/06/2018	Eclairage du stade du Clos Gastel

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22h45.